

**Discours de politique générale de M. le Premier ministre :
le handicap par la toute petite porte !**

Déception ! C'est le mot qui vient à l'esprit après avoir entendu le discours de politique générale de M. le Premier ministre. Le handicap, à cette étape du mandat présidentiel, n'est plus affiché comme une priorité gouvernementale.

Si l'annonce d'une prise en charge intégrale des fauteuils roulants est positive, celle-ci mérite d'être précisée tant les incertitudes planent sur la matérialité de cette mesure importante pour nos concitoyens en situation de handicap. La prise en charge financière, par l'Etat, du temps d'accompagnement des enfants en situation de handicap lors des repas est également salubre.

Ces deux mesures ne suffisent toutefois pas à cacher l'absence d'ambition de ce discours de politique générale sur le handicap.

Crise des métiers de l'humain, lutte contre la précarité des personnes en situation de handicap, enjeux de la scolarité des enfants à besoins complexes, crise du logement adapté, accès aux soins, accès à la vie sociale, accessibilité... la liste est longue pour permettre aux français en situation de handicap d'être enfin des citoyens à part entière. L'urgence à agir est pourtant régulièrement rappelée par les institutions européennes et internationales.

L'arrivée d'un nouveau Gouvernement est l'occasion de réaffirmer une ambition. Nous faisons le constat, à ce stade, que celui-ci a fait entrer le handicap par la toute petite porte de sa feuille de route. Nous le regrettons et resterons un interlocuteur constructif mais exigeant.

Contact presse :

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr